

(N° 72.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 MARS 1854.

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le Projet de Loi concernant un cré- dit de 120,000 fr. au Budget des Non-Valeurs et Remboursements de l'exercice 1853.

(Voir les Nos 179 et 182 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Chevalier BETHUNE, GILLÈS DE S'GRAVENWESEL, D'HOOP,
BERGH, et GRENIER, Rapporteur.

MESSIEURS,

D'après les renseignements parvenus au Gouvernement sur le chiffre approximatif des remises à accorder sur le montant de l'impôt foncier par suite des ouragans qui ont dévasté les récoltes d'une partie des provinces de Hainaut et du Brabant pendant l'été de 1853, le montant des allocations faites au budget des non-valeurs et remboursements pour l'exercice de cette année est devenu insuffisant, et le Gouvernement estime que le déficit qui en résultera sera de 120,000 francs.

Cet état de choses nécessite l'allocation d'un crédit supplémentaire égal à cette somme, et votre Commission des Finances a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi qui sollicite ce crédit, tel qu'il a été adopté par la Chambre des Représentants.

Le Vice-Président-Rapporteur,
E. GRENIER.